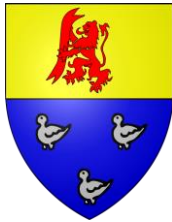


Ville de Lewarde



106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
Fax : 03 27 98 45 22
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du Vendredi 30 juin 2017

Présents : Mr Alain BRUNEEL, Maire, Mmes et Mrs Jeanne-Marie DELMAIRE, Nina LAHSSEN, Denis MICHALAK, Julie STICKER, Adjoint,

Mmes et Mrs Jean-Claude DUBRUNQUEZ, Emmanuelle DUCATILLON, Laetitia DUPAS, Jean-Jacques DUMETZ, Alain HOMBERT, Nathalie KAROLEWICZ, Marie-Christine LANCEZ, André LEGER, Aurore MOREAU, Jean-Michel MOREAU, Danièle POT, Alain ROLLOS, Marie-Jeanne TAUSSIN,

Représentés : Mr Claude SOMBRIN, Adjoint, par Mr Denis MICHALAK, Mr Rudy LEWANDOWSKI par Mme Nina LAHSSEN, Adjointe, Mme Marie-Jeanne TAUSSIN par Mme Jeanne-Marie DELMAIRE, Mr Pierre LOBRY par Mr Alain BRUNEEL, Maire, Mr Cédric CAUPIN par Mme Julie STICKER, Adjointe.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie KAROLEWICZ.

1°) Compte rendu des conseils municipaux du 10 mai 2017 :

Aucune remarque n'est formulée.

2°) Elections sénatoriales :

Le renouvellement des mandats des sénateurs dans le département du Nord interviendra le dimanche 24 septembre 2017 prochain.

Pour ce scrutin, chaque ville désigne les délégués titulaires et suppléants qui voteront ce jour-là à Lille.

Pour Lewarde, il y a lieu de nommer 7 titulaires et 4 suppléants.

La liste avec les noms est proposée en début de séance,

Déroulement du vote

Le vote se fait sans débat au scrutin secret.

Le bureau électoral est composé de Mr le Maire, président, et de quatre membres présents qui sont les deux plus âgés (Mme Danièle POT et Mr Alain HOMBERT) et les deux les plus jeunes (Mmes Julie STICKER et Aurore MOREAU).

La communication des noms est faite à l'ouverture de la séance.

Le vote peut s'effectuer sans enveloppe.

Recensement des votes

Les membres du bureau constitué reçoivent les bulletins et dépouillent immédiatement.

Ils déterminent le nombre des suffrages exprimés en déduisant les bulletins nuls ou blancs qui seront annexés au procès verbal avec la liste des candidats.

Suite à ce travail, la proclamation des résultats intervient.

Le conseil municipal désigne,

- délégués titulaires : Mmes et Mrs André LEGER, Emmanuelle DUCATILON, Denis MICHALAK, Marie-Jeanne TAUSSIN, Alain ROLLOS, Julie STICKER, Claude SOMBRIN

-délégués suppléants : Mmes et Mrs Cédric CAUPIN, Nina LAHSSEN, Alain HOMBERT, Jeanne-Marie DELMAIRE.

3°) Rythmes scolaires :

Des décrets donnent la possibilité de modifier le temps scolaire, après consultation des équipes éducatives, du conseil d'école et des parents, pour la prochaine rentrée.

Dans le cadre de la réflexion, un questionnaire a été transmis à tous les parents pour obtenir leur avis.

Voici les résultats :

Les familles, représentant 218 enfants scolarisés, ont répondu.

91.67 % sont pour la semaine des 4 jours,

8.33 % pour le maintien des horaires actuels.

Les enseignants et les membres des conseils des écoles (maternelle et primaire) ont opté, dans une large majorité, pour la semaine des 4 jours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désire le retour aux horaires sur 4 jours :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30.

4°) Jury criminel – formation des listes pour l'année 2018 :

Mmes et Mrs Andrée DEJONGHE, Christiane LEMAIRE, Olivier STICKER, Marie Antoinette LENNE, Marc DELMOTTE, Jean-Michel FROMONT ont été désignés pour être inscrits sur l'état préparatoire annuel des jurés pour l'année 2018.

5°) Remboursement :

Mr et Mme CAILLE de Lewarde avaient réservé une case au columbarium. Ils avaient réglé la somme de 300 €.

Ils ont trouvé une solution pour mettre une urne dans une autre concession.

Il y aurait lieu de rembourser le montant engagé de 300 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement de la somme à Mr et Mme CAILLE.

6°) Vente du matériel de la Friterie :

Mr Laurent JEHAN, 435 rue Famille Dervaux à Lewarde, est intéressé pour racheter le matériel de la friterie dont la valeur est estimée à 2 000 €.

De plus, Mr Laurent JEHAN souhaite s'installer sur la place des Vésignons.

Un loyer mensuel pourrait être réclamé à hauteur de 150 € mensuel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder le matériel de la friterie pour un montant de 2 000 € à Mr Laurent JEHAN et autorise Mr le Maire à signer tous les documents entérinant cette démarche, y compris pour l'occupation précaire du domaine public sur la Place des Vésignons, à partir du 1^{er} septembre 2017, pour un loyer mensuel de 150 €.

7°) Dissolution du Syndicat Intercommunal de Secours et d'Incendie du Douaisis (SISID) :

Dans le cadre de la dissolution du SISID, la liquidation des comptes du Syndicat nécessite de restituer cet actif aux différents membres, selon une clé de répartition à définir.

Les modalités statutaires de calcul des contributions des membres du SISID trouveraient à s'appliquer au cas d'espèce, de manière équitable.

L'article 4 dispose que chaque membre contribue au budget à raison de :

- 50% au prorata de la population,
- 50% au prorata des bases de la taxe professionnelle.

Les élus du SISID ont proposé :

- de fixer la clé de répartition selon la méthode de calcul des contributions,
- de répartir le boni de liquidation entre les membres du syndicat selon le calcul établi par le trésorier, à savoir environ 4 000 €,

- d'autoriser Mr le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Un avis favorable a été donné par le bureau municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur la proposition des élus du SISID concernant la répartition du solde.

8°) Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) – modification statutaire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et son décret d'application du 28 juin 2016, imposant aux EPCI de plus de 20 000 habitants, l'obligation d'élaborer un plan climat air énergie territorial,

Vu les statuts de la CCCO,

Vu la délibération du conseil communautaire de CCCO du 6 décembre 2016, modifiant ses statuts pour prendre la compétence « élaboration d'un plan climat air énergie territorial »,

Vu la délibération du conseil syndical du Syndicat Mixte du SCOT Grand Douaisis, en date du 11 octobre 2016, modifiant ses statuts pour prendre la compétence « élaboration d'un plan climat air énergie territorial »,

La CCCO a transféré la compétence au SCOT Grand Douaisis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur ce transfert.

9°) Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) – avis sur la Conférence Intercommunale du logement :

Conformément au cadre légal et réglementaire, le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs est soumis à l'avis des communes, membres de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Une note synthétisant les principaux éléments du plan partenarial est annexée.

La ville de Lewarde s'est engagée dans cette démarche par la prise en charge des demandes des usagers pour des logements sociaux.

A ce jour, le secrétariat a enregistré 13 sollicitations.

Les personnes intéressées par le dossier complet peuvent en prendre connaissance en mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le plan partenarial.

10°) Informations :

Affaires scolaires :

Transports :

La ville a pris en charge la location d'un bus pour les déplacements :

- d'enfants de l'école maternelle au ZOO de Maubeuge,
- d'élèves du primaire au Louvre-Lens.

Attribution de dictionnaires :

La distribution des ouvrages aux élèves, partant au collège, a eu lieu le jeudi 22 juin 2017.

Apprentissage de la natation aux élèves

La municipalité va régler les frais de transport et de piscine à Sourcéane de Sin-le-Noble pour des élèves de l'école primaire.

Logiquement deux classes (CE1 et CE2) devraient participer à cet apprentissage dès la rentrée de septembre 2017.

Le montant de la charge communale pour cette prestation devrait avoisiner les 3 600 €.

Pour cette action, les parents ne dépensent rien et la ville souhaite réaliser un acte fort de citoyenneté pour nos enfants qui seront initiés aux techniques de la nage.

Rénovation de menuiseries à l'école maternelle :

La seconde phase du changement de menuiseries de l'établissement scolaire doit débuter très prochainement.

Une rencontre a été organisée avec l'entreprise, les enseignants, les parents et les élus pour expliquer ce chantier.

Ecole de musique et Harmonie :

Harut, directeur de l'école de musique et de l'Harmonie, réoriente sa carrière professionnelle et quitte son poste.

Les élus et les musiciens ont souhaité le remercier lors d'une cérémonie conviviale.

Le recrutement d'une nouvelle personne est en cours pour le remplacer.

Accueil de Loisirs sans Hébergement :

Le centre ouvrira ses portes le 10 juillet et fermera le 28 juillet 2017.

De nombreuses sorties et activités sont prévues : javelots, piscine de Liévin, Bal Parc à Racquinghem, Parc d'Olhain, Dennnlys Parc et Bagatelle.

Travaux Noréade rue de Loffre :

La société Noréade va réaliser des travaux de rénovation de la canalisation d'eau rue de Loffre (délaissée) avec le changement des certains compteurs.

Le chantier devrait débiter vers le 20 août 2017, sur la partie Lewarde, et se terminer vers Octobre 2017.

Les riverains auront toujours accès à leur habitation.

Les activités agricoles d'un fermier seront impactées pendant quelques jours, mais les soucis seront vus au fur à mesure avec l'entreprise.

Mme Julie STICKER a donné des informations sur les activités des Associations :

Culture et Liberté :

Une rencontre sera organisée avec tous les professionnels autour de la petite enfance, au restaurant, le jeudi 28 septembre 2017 dans l'après midi.

Des sociétés lewardoises pourront participer à cette manifestation selon leur disponibilité.

Courir à Lewarde :

Malheureusement, cette association est dissoute suite à des différends entre adhérents.

Association de parents d'Elèves :

De nombreux parents d'élèves souhaitent qu'une seule association collabore avec les enseignants des deux écoles.

La municipalité s'engage à accompagner cette réflexion qui pourrait être bénéfique pour les enfants.

Football :

Le club de football est confronté à des soucis d'incivilités (insultes, forfaits...) de la part de certains adhérents, entraînant des montants importants d'amendes.

Il sera proposé, au conseil municipal, de verser la subvention communale en deux parties pour faire réfléchir ces personnes indélicates, car la municipalité ne doit se substituer pour régler les infractions dues à l'indiscipline.

Remplacement de Mr le Maire :

La loi 2014-125 du 14 février 2014 interdit le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député.

Les électeurs de la 16^{ème} circonscription ont élu Mr le Maire, député.

Cette nouvelle fonction est incompatible avec le mandat de maire de Lewarde.

Avec ces éléments, il y a lieu de réélire un maire et des adjoints.

Pour se conformer à la législation, une séance exceptionnelle du conseil municipal est prévue le Vendredi 7 juillet 2017 à 18H30 à la salle des fêtes, pour entériner cette démarche.